

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02552

Numéro SIREN : 838 918 225

Nom ou dénomination : A2B CARRELAGE

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/028154

A2B CARRELAGE
3 RUE GUY DE MAUPASSANT
69800 SAINT PRIEST

SASU au capital fixe de 2000 euros.

RCS LYON 838918225

Le 31/01/2019 à 10 heures, au siège de la société,

Le soussigné :

- Monsieur SEPTIDI JEROME, né le 26/05/1984 à Vénissieux (France), célibataire, de nationalité FRANCAISE, demeurant 34 Rue ANTOINE LUMIERE, 69150 DECINES CHARPIEU.

Représentant l'intégralité des parts sociales de la société, participe à L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.

Dont l'ordre du jour annoncé par Monsieur SEPTIDI JEROME, président de cette assemblée, est :

- Dissolution anticipée de la société
- Définition du siège de liquidation
- Nomination du liquidateur

A COMPTER DU 31 JANVIER 2019.

RESOLUTION N° 1

La société est dissoute par anticipation pour cause de cessation d'activité. Elle est par conséquent mise en liquidation volontaire à compter de la même date.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N° 2

Monsieur SEPTIDI JEROME, né le 26/05/1984 à Vénissieux, célibataire de nationalité Française demeurant 3 Guy Maupassant 69800 Saint-Priest,

est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation.

Celui-ci déclare accepter ces fonctions. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

RESOLUTION N° 3

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et repartir le solde entre les associés sous réserve notamment des dispositions de l'article L 237 du code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

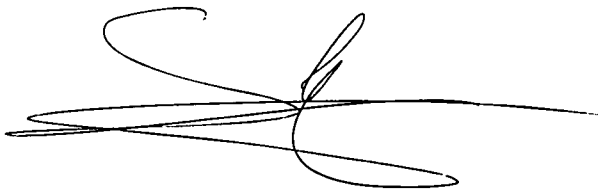
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30. De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal qui sera signé par la collectivité des associés.

Fait à Lyon le 31/01/2019.

Signature :

M. SEPTIDI JEROME

Président et associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line and a loop.